

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINTE LUCE  
-----

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE  
DU LUNDI 16 MARS 2015.**

L'an deux mille quinze et le seize mars à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans Salle de délibérations du conseil municipal sous la présidence de M. Nicaise MONROSE, Maire, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du procès verbal de la séance du 22 décembre 2014
- 2- Approbation convention de partenariat d'élagage et de supports vétustes sur le territoire de la ville de Sainte Luce
- 3- réhabilitation des aires de jeux - délibération modificative
- 4- Demande de subvention - Festival "lire, dire et conter à Sainte Luce"
- 5 - Réhabilitation des aires de jeux - délibération modificative
- 6 - Convention territoriale globale de service aux familles
- 7 - Aménagement des cours des écoles
- 8 - Prise en charge de dépenses
- 9 - Création d'un CHSCT commun à la commune et à ses établissements publics rattachés - définition du nombre de représentants des élus à cette instance
- 10 - Taxe spéciale d'équipement 2015
- 11 - Création d'emplois
- 12 - Création d'une épicerie sociale
- 13 - Vente de terrain - régularisation
- 14 - Octroi d'avance complémentaire de subvention
- 15 - Débat des orientations budgétaires 2015
- 16- Questions diverses

**PRESENTS**

M. Nicaise MONROSE (Maire), Mme Gladys JACQUENS (1ere Adjointe), M. Maurice CHOUX (2ème adjoint), Mme Raymonde PANCALDI ÉP. JEAN FRANCOIS (3ème adjointe), M. Raymond RODRIDE (4ème adjoint), Mme Jocelyne AGLAE (5ème adjointe), M. Joseph SALOMON (6ème adjoint), M. Willy LOUIS-SIDNEY (8ème adjoint), Mme Berthe IRRILO ÉP. VIELET (9ème adjointe), M. Joël HENRY, Mme Jocelyne EDOUARD ép. JEAN-GILLES, M. Jean-Luc CLAIRE, M. Patrice LARGEN, M. Franck EGIDIUS, M. Joël LAMBERT, Mme Sylvie HERRERA ARROYO, M. Alain BEAUNOL, Mme Sandrine RIVIERE, Mme Léa BELLAY ép. RAVION, M. Hugh LARCHER, Mme Géraldine BELLAY, Mme Cécile THEODOSE, M. Patrice JOSEPH-REINETTE, M. François SCARON, M. Michel-Ange AMBROISE, Mme Marilyn MONROSE Ep. BELHUMEUR, Mme Fabienne DESMARES.

**PROCURATIONS**

Mme Sabrina NOTOLAN donne pouvoir à M. Patrice LARGEN,  
M. Jean-Philippe NILOR donne pouvoir à M. Michel-Ange AMBROISE,  
M. Rony SAINT-CYR donne pouvoir à Mme Fabienne DESMARES,  
Mme Marie-Noëlle TAREAU donne pouvoir à M. François SCARON

**ABSENTE EXCUSEE**

Mme Valérie CLAIRICIA (7ème adjointe).

**ABSENTE:**

Mme Jacqueline CEMERY

Après l'appel nominal des conseillers, le quorum atteint, le maire ouvre la séance, enregistre les procurations et Maire comme secrétaire de séance Madame Léa BELLAY ép. RAVION. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres.

Le Maire rappelle l'ordre du jour et aborde le 1<sup>er</sup> point

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2014**

Après discussion, ce procès verbal est adopté à 25 voix pour et 7 voix contre.

### **APPROBATION CONVENTION DE PARTENARIAT D'ELAGAGE ET DE SUPPORTS VETUSTES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE LUCE**

Point présenté par Monsieur Joel LAMBERT

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques, la municipalité a engagé des discussions avec la société EDF sur le problème d'élagage des végétations issues de terrains privés et qui débordent sur les voies communale.

Les échanges de discussion ont également porté sur le remplacement par EDF et selon une procédure définie et convenue entre la commune et EDF, des supports électriques vétustes.

Ainsi de ces discussions, est ressortie une convention de partenariat Commune – EDF visant à :

- réaliser ou faire réaliser l'élagage des végétations qui poussent sur le domaine public
- identifier et remplacer les supports de réseaux réputés dangereux.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver ladite convention dont le projet est joint en annexe.

Après discussion, ce point est adopté à 25 voix pour et 7 abstentions

### **REHABILITATION DES AIRES DE JEUX - DELIBERATION MODIFICATIVE**

Présenté par Madame Jocelyne AGLAE

Lors de notre séance du 19 novembre dernier, nous avons approuvé le plan de financement de l'opération de réhabilitation des aires de jeux de Les Côteaux, Trois-Rivières et des Eaux Découpées, permettant ainsi d'engager les discussions avec les financeurs.

Il en ressort que les discussions sont plus avancées avec la CAF qui nous propose un taux de participation de 80% et il nous est demandé, d'approuver un plan de financement par aire de jeux comme suit :

#### **AIRE DE JEUX DES COTEAUX**

CAF	80%	41 053,13 €
Commune	20%	10 263,28 €
Total	HT 100%	51 316,41 €

### **AIRE DE JEUX TROIS RIVIERES**

CAF	80%	24 358, 62 €
Commune	20%	6 089, 65 €
Total	HT 100%	30 448, 27 €

### **AIRE DE JEUX BOURG EAUX DECOUPEES**

CAF	80%	52 720,73 €
Commune	20%	13 180,18 €
Total	HT 100%	65 900,91 €

Il est rappelé que la responsabilité de la commune peut être engagée sans faute pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage public (CE 27 avril 1983 n° 20648), de même que celle du Maire au pénal, sur le fondement des articles 121-3, 221-6 et 222-19 du code pénal.

Après discussion, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **DEMANDE DE SUBVENTION - FESTIVAL "LIRE, DIRE ET CONTER A SAINTE LUCE"**

Point présenté par Madame Raymonde JEAN-FRANÇOIS

Dans le cadre de ses animations, la bibliothèque municipale propose, en collaboration avec l'association Virgul' et la Direction des Affaires Culturelles, deux temps forts, en avril et octobre 2015 :

- **Vendredi 17 avril, 18H30** : « Lire et dire pour le plaisir », hommage à Frantz FANON, avec cinq femmes artistes, Halima HAMDANE (Maroc), Thiziri HAMDJ (Algérie), Kalthoum BEN M'BAREK (Tunisie), Nathalie DEBENNE (France) et Yawa (championne de slam Martinique 2014).
- **Vendredi 16 octobre, 18H30** : « Contes et musique dans la cité », avec des intervenants venant de pays divers : Françoise DIEP (France), Michel CORRIGNAN (France), Cyndie SNEESSENS (Belgique), Mafane (Québec - originaire de la Réunion), Massamba GUEYE (Sénégal), Koudoussou LAOUROU (Bénin), Luca MARCHESINI (Italie), Johny ZEPHIRIN (Haïti), Florence KOUADIO (Côte d'Ivoire), Markus SOUSSOUKPO (Togo), Nikoto (Martinique).

La thématique musique choisie sera celle de la flûte en bambou et en bois.

Aussi, pour financer ces différentes manifestations, il nous est possible de solliciter une aide auprès de la Direction des Affaires Culturelles et pour ce faire, il vous est demandé de valider le plan de financement suivant :

<b>DAC (50%)</b>	<b>750 €</b>
<b>COMMUNE (50%)</b>	<b>750 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1500 €</b>

Pas d'observation formulée, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES**

Point présenté par Madame Jocelyne Jean-Gilles

Depuis quelques années, la ville de Sainte Luce a développé un partenariat étroit avec la CAF notamment dans le domaine du périscolaire.

Cependant, afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de l'ensemble des habitants de la commune, il convient de négocier une Convention Territoriale Globale (CTG) d'actions dans divers domaines tels que : l'Enfance, la jeunesse, la parentalité et l'éducation :

- la précarité, l'insertion et l'égalité des chances
- l'habitat et vie des quartiers.

Aussi, il vous est demandé, de bien vouloir donner mandat à Monsieur le Maire, afin qu'il négocie avec la direction de la CAF les modalités de ce contrat, en vue de sa signature.

Pas d'observation formulée, ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

On enregistre l'arrivée de Madame Jacqueline CEMERY.

## **AMENAGEMENT DES COURS DES ECOLES**

Point présenté par Madame Jocelyne AGLAE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville de Sainte Luce envisage d'équiper deux de ses écoles en espaces ludiques et pédagogiques. Deux sites sont concernés:

- l'école maternelle « les abeilles » au bourg (200 élèves)
- l'école Caraïbes Epinay (155 élèves)

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir approuver les plans de financement suivants:

### **PLAN DE FINANCEMENT ECOLE MATERNELLE EPINAY**

CAF	80%	11 838,74 €
Commune	20%	2 959,69 €
Total	100% HT	14 798,43 €

### **PLAN DE FINANCEMENT ECOLE MATERNELLE BOURG**

CAF	80%	10 634,63 €
Commune	20%	2 658,66 €
Total	100% HT	13 293,29 €

Après discussion, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

## **PRISE EN CHARGE DE DEPENSES**

Point présenté par Madame Raymonde JEAN-FRANÇOIS

Il vous est demandé de bien vouloir prendre en charge les dépenses suivantes :

- la somme de 250 € correspondant aux frais de transport du groupe RAFAL ayant assuré une prestation à la réception des vœux du Maire au personnel communal
- la somme de 200 € correspondant à la mise à disposition d'un bus pour le transport des membres de l'association Union du Carnaval Lucéen à l'élection des reines du carnaval des adultes.

Pas de remarque enregistrée, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN A LA COMMUNE ET A SES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES - DEFINITION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DES ELUS A CETTE INSTANCE**

Point présenté par Madame Gladys JACQUENS.

Le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale rend désormais obligatoire la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Aux missions liées à la protection de la santé physique et mentale du personnel, s'ajoute pour le CHSCT une contribution à l'amélioration des conditions de travail.

Ce champ de compétence aujourd'hui renforcé est vaste et permettra par exemple au CHSCT de :

- proposer des aménagements en vue de répondre aux problèmes liés aux conditions de travail, à la maternité, au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions etc...
- participer activement à l'analyse des facteurs de pénibilité.
- émettre un avis sur les mesures générales prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.
- demander des études expertes comme par exemple l'intervention d'ergonomes

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur :

- La création d'un C.H.S.C.T. commun à la Commune, la Caisse des Ecoles et le C.C.A.S, ces établissements s'étant prononcés favorablement sur ce dossier ( cf annexes ),
- Le nombre de représentants de la collectivité au sein du C.H.S.C.T. et sur l'instauration du paritarisme ; les organisations syndicales ayant été consultées le 05 janvier dernier et s'étant prononcées pour 5 ( cinq ) représentants du personnel au sein de ce comité.

Après discussions, ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT 2015**

Comme chaque année et conformément à la loi du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des 50 pas géométriques dans les départements d'Outre Mer, nous sommes saisis par l'Agence des 50 Pas Géométriques de la Martinique sur le montant de la Taxe Spéciale d'Équipement ( TSE ) perçue à son profit.

Le conseil d'administration de l'Agence a décidé lors de sa séance du 08 janvier 2015 de reconduire le montant arrêté en 2014, soit 1 700 000 € pour l'année 2015.

Pour votre information, le montant de la TSE est prélevé sur toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle dans les 27 communes ayant une façade littorale.

Je vous prie, Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur le montant de la TSE susvisé soit 1 700 000 €.

Pas de remarque enregistrée, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **CREATION D'EMPLOIS**

Point présenté par Madame Gladys JACQUENS

Depuis le mois de septembre 2014, le poste de directeur général des services de la ville de SAINTE-LUCE est devenu vacant avec le détachement demandé par son ancien occupant.

Pour garantir l'encadrement général des services municipaux, il y a lieu de pourvoir cet emploi.

Cependant, le poste existant au budget municipal étant celui d'un D.G.S. de ville de 2 000 à 10 000 habitants, alors que la population municipale est passée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 10 185 habitants, il y a lieu de supprimer le poste budgété de 2 000 à 10 000 habitants et de créer un poste de directeur général des services de ville de 10 000 à 20 000 habitants.

Par ailleurs, pour nous inscrire dans la démarche de modernisation des services et prendre en compte le diagnostic établi par l'audit organisationnel et les propositions de réorganisation des services, je vous propose la création de deux emplois d'encadrement de catégorie A.

Eu égard aux éléments exposés, je vous propose :

1 - la création des emplois suivants :

un emploi de directeur général des services de ville de 10 000 à 20 000 habitants

un emploi d'ingénieur territorial,

un emploi d'attaché territorial,

2 - la suppression de l'emploi de directeur général des services de ville de 2 000 à 10 000 habitants,

Après discussions, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **CREATION D'UNE EPICERIE SOCIALE**

Point présenté par Madame Jocelyne JEAN-GILLES.

Le contexte économique dans lequel nous évoluons entraîne une aggravation de la situation de nombreux ménages. Les Lucéens n'en sont pas épargnés.

En 2010, 29 % des ménages Lucéens vivent sous le seuil de pauvreté et ce malgré les prestations sociales versées. Cela représente 1140 ménages (Source : INSEE, DGI 2010 & estimations Compas).

La part de dépenses des ménages réservée à l'alimentation est de 20 % (Source : INSEE Enquête budget de famille en 2006).

Jusqu'alors, Le CCAS vient en aide ponctuellement aux familles en remettant des bons alimentaires.

Cependant en vue d'aider les ménages à tendre vers une meilleure responsabilisation cette problématique conduit le CCAS à réfléchir sur la création d'une épicerie sociale.

Cette dernière permettra, avec le personnel du CCAS, une équipe de bénévoles, et des partenaires de répondre aux objectifs suivants:

- permettre à des personnes rencontrant des difficultés de se nourrir correctement, en achetant librement et à prix réduit, des produits (alimentaires, hygiène et entretien)
- mettre en place un espace d'accueil, de convivialité, d'échanges, d'ateliers, en privilégiant la qualité des rapports humains,
- travailler autour du lien social, de la valorisation des compétences et des savoir-faire, afin d'aider les usagers à retrouver dignité et confiance en eux,

- dégager une économie de dépenses pour alimenter un autre poste du budget
- faciliter la réinsertion

Cette structure qui sera abritée dans un bâtiment municipal bénéficiera de l'accompagnement des partenaires tels que la Ville de Sainte-Luce, la Région, le Conseil Général, la Caisse d'allocations familiales, les associations caritatives, l'Association Nationale des Epicerie Solidaires, les entreprises du territoire...

Eu égard à l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création de l'épicerie sociale et solidaire
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant au CCAS à signer tout document nécessaire à la création et au fonctionnement de l'épicerie
- de donner la gestion de l'épicerie au CCAS de la ville

Après discussions, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

## **VENTE DE TERRAIN – REGULARISATION**

Point présenté par Monsieur Willy LOUIS-SIDNEY

Par délibération du 11 février 2009 dont copie est jointe en annexe, le conseil municipal a confirmé la vente du terrain communal cadastré section H 229 d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> à Monsieur Jean SALOMON.

Cependant, ce dernier étant décédé avant l'établissement du titre de propriété, ses héritiers nous ont sollicités afin de prononcer la vente à leur nom, pour permettre au notaire de régler la succession.

C'est ainsi que conformément à la réglementation en matière de cession de biens publics, le service de France Domaine a été saisi et il vous est demandé de prononcer la vente dudit terrain au profit des héritiers Jean SALOMON.

Pour votre information, la totalité des frais d'acquisition a été réglée au Percepteur.

Pas d'observation formulée, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **OCTROI D'AVANCE COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTION**

Point présenté par Monsieur Raymond RODRIDE

Le gouvernement a publié toute une série de décrets qui mettent en œuvre la réforme annoncée de classement des agents de la catégorie C, dont de nombreuses dispositions sont entrées en vigueur en février 2015.



Ainsi, il s'en est suivie une augmentation du coût de la masse salariale pour la collectivité et ses établissements publics rattachés (Caisse des Ecoles et CCAS) .

S'agissant de la commune, la réglementation (article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales) permet au Maire d'engager les dépenses de fonctionnement à concurrence des crédits votés l'année précédente.

Toutefois, les ressources de la Caisse des Ecoles et du CCAS provenant essentiellement de la subvention communale, il convient conformément à la loi, que le conseil municipal délibère sur le versement d'une avance de subvention dans l'attente du vote du budget 2015.

Aussi, l'avance de subvention précédemment octroyée n'étant pas suffisante pour le versement de ces compléments de rémunération, je vous remercie de bien vouloir octroyer une avance de subvention complémentaire de 56 000 € à la Caisse des Ecoles ; l'avance votée pour le CCAS étant suffisante, deux agents étant seulement concernés.

Pas d'observation formulée, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

Madame Jocelyne AGLAE Présente les orientations budgétaires pour 2015.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur François SCARON aborde la question des deux terrains K316 et K317 situés à Désert et demande la position du conseil face à cette question abordée lors du précédent conseil.

Le Maire répond que pour l'instant aucune DIA n'est parvenue dans les services et que le conseil sera informé en temps utile.

Madame Maryline BELHUMEUR intervient au nom de son établissement scolaire et demande au Maire la participation de la ville quant au projet pédagogique de cet établissement.

Madame JEAN-GILLES répond que le dossier sera traité en séance du CCAS du jeudi 19 mars 2015.

La séance est levée à 20h45.